

APPENDICE

Nul n'ignore que lorsque Jacques Cartier arriva au Canada en 1534, la nouvelle colonie, éloignée de plus de mille lieues de la mère-patrie, était exclusivement peuplée de tribus indigènes. Il n'est pas facile, on le conçoit, d'établir le chiffre exact des Aborigènes d'alors. Au témoignage de plusieurs bons historiens, on évalue à 200,000 environ le nombre des Indiens qui peuplaient le pays à l'arrivée des Français. Divisés en différentes tribus, les Sauvages pouvaient tous se rattacher à l'un ou l'autre des deux groupes : la race algonquienne ou algique et la race huronne-iroquoise (Ferland T. I, p. 91).

La grande famille des Algonquins, dont fait partie la tribu des Micmacs, occupait jadis la moitié de l'Amérique du Nord à l'est du Mississipi et ne comptait pas moins de 90,000 membres.

De nos jours, les sauvages ne sont plus aussi nombreux. Les guerres presque continuelles des tribus rivales ou celles qu'elles livraient aux blancs qui envahissaient leurs territoires furent une des causes principales de leur diminution. Depuis plus de deux siècles, les Sauvages du Canada, même ceux des tribus les plus belliqueuses et les plus farouches, sont réduits à l'impuissance. Ils ont enterré la hache de guerre et ils vivent à l'ombre des traités, sous la direction de leurs chefs, sur des réserves dont la propriété leur est garantie. Ils jouissent en outre de privilèges spéciaux qui les mettent dans une certaine mesure à l'abri des convoitises des Blancs.

Mais là n'est pas l'unique cause de diminution des Aborigènes du Canada. Une autre, non moins efficace, est venue s'y ajouter, avec le temps et par suite du contact des Indiens avec les Blancs ; je veux dire l'usage et l'abus de boissons fortes, ou, comme disent les Micmacs, de "l'eau-de-feu" "pogteoitjg".

Ce n'est pas le lieu de faire l'histoire des difficultés soulevées par la question de l'eau-de-vie au Canada. Tout le monde connaît les tristes démêlés qui surgirent, dès les commencements de la colonie, entre l'autorité ecclésiastique personnifiée en Mgr de Laval, de sainte mémoire, et les trafiquants de boissons, soutenus, en maintes circonstances, par l'autorité civile, voire par des Universités d'Europe à qui la question de licéité avait été soumise. Disons seulement que le démon ne pouvait inspirer moyen plus efficace de perdre les âmes